



INITIE EN 2001, GRACE AU SOUTIEN DE

Membre d'Honneur

Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice

Louis Michel, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères

La Banque Européenne d'investissement

Secrétariat d'Etat à la Coopération et au Développement, Direction Générale de la Coopération Internationale

Le Forum Civil Euro-méditerranéen initié par le Processus Barcelone

Aim (Actions in the Mediterranean) : large réseau de personnes et d'ONG orientées vers la promotion économique des femmes dans les sociétés de la région du sud et de l'est de la Méditerranée

Inaise : réseau d'ONG et institutions orientées vers l'économie sociale, le développement et le micro-crédit

Microfinance Center : réseau de plus de 60 IMFs établies dans les différents pays du centre et de l'est européen

World Women Bank (Banco Mundial de la Mujer, Spain)

Le Lobby européen des femmes : justice, égalité, action pour les femmes en Europe

De nombreuses institutions de microfinance méditerranéennes ainsi que des ONGs européennes



LES MISSIONS DE SIFRA FACE A LA MICROFINANCE DANS LE PROCESSUS EURO-MEDITERRANEEN

I.- SIFRA : MICROFINANCE NETWORKING FACILITATORS

1. SA MISSION

Sifra s'inscrit dans des stratégies de lutte contre la pauvreté en attachant une importance particulière à l'émancipation des femmes. Elle prend en compte la totalité des droits économiques, sociaux et culturels tels que définis dans le Pacte des Nations Unies de 1966. Les droits à la santé, à l'éducation, à un logement décent, à la possibilité de vivre conformément au respect de la dignité humaine (tels que précisés également dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948), se trouvent le plus généralement, rendus accessibles grâce à l'accès au crédit.

2. SON OBJECTIF PRINCIPAL

Organisation non gouvernementale, ONG internationale, de droit belge, elle se donne pour objectif l'appui au renforcement du secteur de la Microfinance en Méditerranée du Sud.

La Microfinance doit être considérée comme un outil complémentaire à d'autres dans les stratégies de développement. A cet égard, **Sifra** établit un maximum de synergies avec d'autres partenaires au développement pour optimiser l'impact auprès des populations cibles.

3. SES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les IMFs et le futur réseau méditerranéen sont et seront des entités qui pourront être appuyées par **Sifra**, dans le cadre de sa mission et plus précisément de son objectif spécifique n°7 (voir plus bas).

Sifra pourra soutenir la dynamique associative pour la mise en place de ce réseau mais ne se substituera en aucun cas aux structures fondatrices et dirigeantes de ce réseau.

Sifra sera donc un partenaire technique des IMFs et du futur réseau méditerranéen si la demande lui en est faite.

Les différents points ci-dessous reflètent les travaux des séances plénières et des ateliers de la Conférence, organisées par **Sifra**, les 9, 10 et 11 décembre 2002, tels qu'ils furent élaborés par les praticiens présents à Bruxelles.

1.- Collecte, traitement et diffusion de l'information, veille informative sur le secteur de la Microfinance en Méditerranée du Sud :

- ❖ Création d'un site web ressource sur et pour la Microfinance méditerranéenne
- ❖ Mise en place d'une base de données sur les bailleurs de fonds actifs sur la zone (services d'appui, expertises, structures etc.)
- ❖ Diffusion d'informations relatives au secteur de la MF en Méditerranée Sud : études disponibles, opportunités, appels à projets...
- ❖ Recensement des outils pédagogiques existants (contenu, auteurs, etc.)
- ❖ Réalisation et mise à jour d'un diagnostic complet sur le secteur
- ❖ Etat des lieux des situations réglementaires en rapport aux coopératives, dans les différents pays



2.- Poursuivre une démarche de capitalisation et d'accumulation des expériences acquises lors des interventions de **Sifra** afin d'élaborer des méthodologies appropriées au secteur de la Microfinance en Méditerranée du Sud (études d'impact, supports méthodologiques, produits innovants etc.)

3.- Facilitation au niveau des Etats Sud méditerranéens, pour la mise en place d'un cadre institutionnel favorable au développement du secteur de la Microfinance (réglementations, politiques d'aides, etc.)

4.- Facilitation pour la mise en œuvre de partenariats et l'établissement de liens et de passerelles avec d'autres acteurs de la Microfinance.

5.- Formations :

- ❖ Facilitation de l'organisation de formations à l'endroit du secteur
- ❖ Production de supports pédagogiques propres en réponses à certains besoins non couverts.

6.- Appui/Conseils pour l'adoption de bonnes pratiques en matières de gestion du risque et de « système d'information et de gestion » (SIG) par les Institutions de Microfinance (IMFs) en zone Sud Méditerranée.

7.- Appui à l'émergence et à la structuration de la dynamique associative au sein du secteur de la Microfinance (associations professionnelles, réseaux, regroupements, futur réseau euro-méditerranéen).

4. SON POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

Sifra est une structure de facilitation agissant par l'aide, le conseil, les appuis techniques, les études, etc., soit :

- Au niveau des responsables politiques et des bailleurs de fonds
- Au niveau de l'organisation du monde professionnel du secteur de la Microfinance en Méditerranée du Sud

5. SES CRITERES D'INTERVENTION

- ❖ Juger de la pertinence des demandes individuelles. Celles-ci devront refléter un problème représentatif du secteur.
- ❖ Evaluation d'une demande, à partir de divers critères (taille, maturité, répliquabilité) pour en optimiser l'impact
- ❖ Valoriser en priorité les compétences des pays méditerranéens et les échanges Sud Sud
- ❖ Apporter une attention particulière à l'approche mutualiste et coopérativiste
- ❖ Etre attentif aux perspectives de mobilisation de l'épargne
- ❖ Examiner les critères éthiques des demandeurs

6. SES PUBLICS CIBLES

Les bénéficiaires cibles :

- ❖ Les associations professionnelles, AP
- ❖ Les réseaux nationaux, transnationaux et régionaux
- ❖ Les Institutions de Microfinance, IMFs

Les Institutions cibles :

- ❖ Pouvoirs publics, Commission Européenne, etc.



7. SES MOYENS OPÉRATIONNELS

Sifra s'attachera à développer progressivement, en son sein, des structures permanentes et des moyens financiers qui permettront de réaliser, grâce aux moyens techniques et financiers mobilisés, ces différents objectifs.

Dans le contexte de clarification de la mission de **Sifra**, nous sommes désireux de poursuivre le travail entamé avec le Comité de Suivi jusqu'à son terme de 6 mois. Par la suite, il sera important de formaliser la relation de partenariat entre **Sifra** et le futur réseau.

II.- LE PROCESSUS EURO-MÉDITERRANÉEN ET LA MICROFINANCE

1. LA DONNE POLITIQUE

L'importance géostratégique des pays du sud de la Méditerranée apparaît de jour en jour plus évidente. Le gouvernement des Etats-Unis l'a bien compris qui prétend installer entre les USA et ces différents pays une zone de libre-échange afin d'influencer plus directement leurs évolutions et leurs politiques.

L'Union Européenne, malgré les efforts déployés, rencontre des difficultés dans la mise en œuvre effective du Processus de Partenariat amorcé à Barcelone en 1995. Les raisons en sont complexes et multiples. Cependant l'objectif du renforcement de la stabilité politique et du développement économique de ces pays reste un enjeu plus que jamais crucial qu'il s'agit de faire progresser.

Des régimes autoritaires et bureaucratiques, peu soucieux du respect des droits de l'Homme, ont pour conséquence une très grande résistance aux changements institutionnels et un développement économique largement insuffisant pour faire face à une croissance démographique très forte.

Or l'avancée démocratique ne se fera pas spontanément et les sociétés méditerranéennes ne pourront s'ouvrir sans remise en cause profonde des fondements de leurs structures.

De religion quasi exclusivement musulmane, ces pays font l'objet de toute l'attention des deux grandes puissances (UE et USA) pour des raisons liées, entre autre, au danger que représente la montée des tendances radicales islamiques et des mouvements néo-fundamentalistes (avec leur cortège d'actions terroristes potentielles à forte charge déstabilisatrice dans des zones vitales au niveau énergétique).

2. LA DONNE DÉMOGRAPHIQUE

Les efforts de l'Union européenne, au titre du dialogue sur la "transition économique", s'inscrivent aujourd'hui dans un cadre nouveau : l'élargissement de l'Union à 10 nouveaux membres. Les effets de celui-ci font l'objet d'études qui démontrent que les Pays Méditerranéens seront dans une position encore plus défavorable à l'égard de l'U.E. que précédemment.



Or, une politique d'immigration favorable ne sera en aucun cas "la" soupape de sécurité pour ces pays car l'Union ne l'autorisera que pour combler des "pénuries sectorielles". Il convient de se rappeler que les transferts financiers opérés par les Marocains résidents à l'étranger ont représenté 8,4% du PIB en 2002, ce qui est très important.

"Une nouvelle politique migratoire est donc souhaitable qui encouragerait des flux régulés et non permanents assurant des flux continus. Ces flux non permanents permettraient de répondre aux besoins des marchés du travail européens et aux pays méditerranéens d'inverser la tendance à la fuite des cerveaux et d'accumuler du capital humain lors du retour des migrants." (Extrait du document de la Femise sur l'Impact de l'élargissement de l'UE sur les partenaires méditerranéens, 23 et 24 avril 2003).

Une "ouverture raisonnée" donc, tout sauf des frontières ouvertes à une jeunesse désœuvrée, sans perspectives d'avenir. Il suffit de se rappeler les 3000 à 5000 personnes mortes en tentant de rejoindre l'Union par le Déroit de Gibraltar ces dernières années, pour mesurer l'ampleur du drame.

3. LA DONNE ÉCONOMIQUE

La priorité de la coopération est donc patente et rejoint les intérêts bien compris des deux rives de la Méditerranée.

Les efforts en ce sens sont évidents : **la Commission vient d'adopter un train de mesures doté d'un budget de 57 millions d'euros afin de renforcer la coopération régionale avec les pays du bassin méditerranéen.** Dans ce "paquet", 25 millions d'euros constituent le fonds de soutien à la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (**FEMIP**). Il est destiné à financer des activités d'assistance technique complémentaires des interventions de la Banque Européenne d'Investissement –de leur définition à la mise en œuvre- comme des études de faisabilité et autres, les actions de formation, le suivi et les activités de conseil.

Tous les efforts entrepris seront nécessaires puisque ces pays manquent d'une diversification des produits et des marchés, souffrent d'une fuite des cerveaux et d'un retard certain en termes de développement technologique et d'accumulation de capital sans compter la qualité insuffisante de la formation et de l'éducation.

En outre, l'intégration Sud-Sud de ces pays représente un élément déterminant pour leur développement en terme d'économies d'échelle, d'harmonisation des législations, etc.

4. LES ECHEANCES EUROPÉENNES

Monsieur Romano Prodi, Président de la Commission européenne, indique, lors d'un discours à l'Université de Bologne, le 17 mai 2003 : il faut "que l'Europe offre à ses Partenaires méditerranéens une politique qui ouvre de nouveaux horizons et procure des encouragements et de nouveaux instruments de coopération plus flexibles et taillés aux différences nationales et régionales».

La Banque Euro-Méditerranéenne et la Fondation pour le dialogue entre les cultures constituent deux points forts de ces nouvelles orientations.

La réunion des Ministres euro-méditerranéens, sous Présidence italienne, à Naples, les 2 et 3 décembre 2003, sera l'occasion de préciser et de faire progresser ces enjeux. La zone de libre-échange, ouverte à la Libye et à l'initiative d'Agadir (libéralisation du commerce entre l'Egypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie en 2006) constituent des pas complémentaires.



La conférence euro-méditerranéenne qui s'est tenue en Crète les 26 et 27 mai réitère (en son alinéa 45) l'importance à accorder à l'égalité des hommes et des femmes et au nécessaire renforcement de la place des femmes dans la vie économique. Le lancement du programme élaboré par la Commission, avec ces objectifs, est rappelé.

La déclaration des Ministres (alinéa 48) insiste également sur le rôle d'une société civile indépendante et de son apport concret à l'occasion des réunions des Ministres des Affaires Etrangères, notamment à Naples, en décembre 2003.

L'ATOUT DE LA MICROFINANCE

Mais tous ces efforts resteront vains si "la lutte contre la pauvreté n'est pas gagnée. Comment pouvons-nous espérer atteindre nos objectifs, si 30% des personnes du sud de la Méditerranée vivent encore avec moins de 2 euros par jour ?" cf. Romano Prodi (ibid)

En ce sens, **Sifra** ainsi que de nombreux autres partenaires européens (ONG et Institutions publiques et para-publiques), souhaitent que la microfinance soit mise sur le haut de la liste des priorités de la Commission européenne en matière de lutte contre la pauvreté, d'outil d'émancipation des femmes, de coopération et de développement.

Jusqu'à présent, il semble régner au sein de la Commission européenne, en ce domaine, **une absence de vision stratégique**. La microfinance a prouvé partout dans le monde, (y compris en Europe et aux Etats-Unis) qu'elle représente un outil particulièrement efficace de lutte contre le chômage et la pauvreté. Il est par ailleurs parfaitement adapté aux lignes directrices du programme MEDA.

Pourquoi les Accords de Cotonou visant les pays ACP privilégient-ils explicitement la microfinance et pourquoi n'est elle pas soutenue dans la mise en œuvre du programme MEDA ?

Le Parlement européen a adopté en janvier 2002 le rapport de la Commission des Droits de la Femme et de l'Egalité des chances, présenté par Madame Rodi Kratsa-Tsagaropoulou qui recommande très précisément en son alinéa c :

"la promotion du rôle de la femme dans le domaine de l'entreprise grâce à la création de réseaux, au niveau régional mais également l'amélioration de l'accès des femmes aux instruments financiers et aux instruments de crédit,

Ce sont là, très exactement, les objectifs de **Sifra**.

Les différentes agences des Nations Unies, de grandes ONGs internationales (ACCION, Save the Children, OXFAM, Women's Word Banking etc), les Agences de coopération au développement de nombreux pays (Italie, Espagne, France, Belgique, Allemagne, Etats-Unis etc,) prouvent, par leurs investissements financiers et techniques croissants, l'attention qu'ils portent au développement de ce secteur.

La Banque Européenne d'Investissement elle-même s'oriente également dans cette direction.



En décembre 2002, **Sifra** organisait à Bruxelles, la première rencontre de plus de 50 institutions de microfinance provenant des 12 pays partenaires du Processus de Barcelone.

Pour la première fois, ces praticiens se rencontraient et décidaient de la nécessité de travailler ensemble afin d'améliorer leurs performances, **Sifra** remplissant la fonction de facilitateur (voir le Rapport de la Conférence, **Sifra : Microfinance Network Facilitators**, mars 2003)

Nous, et d'autres intervenants européens, souhaitons pouvoir les accompagner dans cette voie. Il dépend des responsables de la Commission d'orienter leur politique en ce sens.

Pour tout renseignement, contactez

Sabine Missistrano, présidente : missab@skynet.be

Myriam Biot-Adler, secrétaire générale : Sifra@chello.be

Rue de la Mutualité 27

1190 Bruxelles – Belgique

Tél. : +32 (0) 2 340 67 50

Fax : +32 (0) 2 340 67 52